

## CONSEIL MUNICIPAL

### *Procès-Verbal de la Réunion du 31 mars 2016*

L'an Deux Mille Seize, le jeudi 31 mars à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué (Date de convocation : 21 mars 2016) s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BARBAN, Maire.

	<b>NOM Prénom</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>EXCUSÉS Procuration à :</b>	<b>ABSENTS</b>
1	Laurent BARBAN	X		
2	Didier SERIS	X		
3	Nadine CHENNA	X		
4	Michel ZIMMER		M. SERIS	
5	Marie-Christine GASTEUIL		Mme DUBOIS	
6	Serge MONNIER	X		
7	Catherine FOURNIER	X		
8	Muriel EYL	X		
9	Josette LUCAS		Mme PERPIGNAA- GOULARD	
10	Alain GIRAUDEAU	X		
11	Marc MINNEGHEER	X		
12	Simone HAEGEMANS		Mme LABASTHE	
13	Anne-Marie LABASTHE	X		
14	Claire GERARD-DARRACQ	X		
15	Bernard FATH	X		
16	Benoist AULANIER	X		
17	Jean-François MOUCLIER		M. BARBAN	
18	Fabrice BOS		M. FATH	
19	Marie-Hélène DUBOIS	X		
20	Philippe GOURY	X		
21	Véronique PERPIGNAA-GOULARD	X		
22	Marie-Christine ITHURRIA		Mme EYL	
23	Sylvie VABRE	X		
24	Pierre POZZOBON	X		
25	Marie VIGUIER	X		
26	Philippe DIAS	X		
27	Benoit LACOSTE	X		
28	Catherine SY			X
29	Nicola PASETTI	X		

## PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

Monsieur le Maire ouvre la séance en rendant hommage à Monsieur BOULANGER, adjoint, décédé au début du mois de mars.

Une minute de silence est consacrée à sa mémoire.

- Procès-verbal de la séance du 18 février 2016 :

Pour : 27 voix

Abstention : 1 (M. POZZOBON)

Monsieur le Maire rappelle que, selon l'article L270 du code électoral, Monsieur POZZOBON occupe le poste vacant. A cet effet, un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet avec le tableau du conseil municipal modifié.

### 2016/11 – DOB 2016

Rapporteur : Monsieur BARBAN

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Les objectifs du DOB :

- discuter des orientations budgétaires de la collectivité,
- informer sur la situation financière.

#### I – L'environnement macro-économique

##### A) – Zone euro : Une reprise fragile

Depuis fin 2014, la zone euro renoue avec la croissance favorisée par les bas niveaux des prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt.

Cette reprise demeure en bonne voie puisque la consommation privée ne faiblit pas, contrairement aux perspectives d'exportation assombries par le ralentissement de certains pays émergents, Chine en tête. Toutefois, la reprise des investissements demeure faible et pourrait être freinée par l'incertitude entourant la croissance mondiale.

En 2016, la zone euro va bénéficier de trois facteurs :

- un environnement extérieur favorisant la faiblesse des prix du pétrole et de l'euro,
- une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit
- des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne et en Italie.

Selon le consensus, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,7 % en moyenne en 2016. La demande intérieure devrait être le moteur principal, alimenté par la hausse du pouvoir

d'achat des consommateurs, en lien avec la hausse de l'emploi et des rémunérations en moyenne au sein de la zone.

Toute la question est de savoir dans quelle mesure la confiance va revenir pour permettre un décollage des investissements suffisant pour améliorer le potentiel de croissance qui reste faible : les gains de productivité ne progressent que modestement tandis que la population en âge de travailler décline.

L'amélioration des perspectives de croissance de long terme nécessite une reprise dynamique de l'investissement productif et la mise en place de réformes structurelles.

## **B) – France : une reprise irrégulière assortie de faiblesses structurelles**

Après une année de stagnation (0,2 % en 2014), la croissance française a fortement rebondi au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 (+ 0,7 %) avant de marquer une pause au 2<sup>ème</sup> trimestre (0 %). En moyenne, sur le premier semestre, la consommation des ménages a progressé modérément soutenue par la faiblesse de l'inflation. L'investissement des entreprises s'est amélioré mais à un rythme modéré tandis que l'investissement des ménages, essentiellement en logement, a poursuivi sa chute. Par ailleurs, sur l'ensemble du semestre, la contribution des stocks à la croissance a été légèrement négative.

Au regard des indicateurs avancés et de la très faible inflation, la croissance devrait augmenter de manière modérée dans les trimestres à venir (+0,3 % à 0,4 %) soutenue par la montée en puissance des réformes entreprises (Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, Pacte de Responsabilité). Celles-ci ont d'ores et déjà permis aux entreprises de reconstituer leurs marges mais cela ne s'est jusqu'ici pas traduit par une hausse sensible des investissements et des embauches.

L'important niveau de chômage incite les ménages à la prudence, comme en témoigne le taux d'épargne élevé (15,2 %).

A l'instar de la zone euro, la croissance française va bénéficier de plusieurs facteurs favorables tels que la nouvelle baisse du prix du pétrole, la faiblesse de l'euro qui permet d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises, la bonne conjoncture des principaux partenaires d'échanges, notamment l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Espagne et le Royaume-Uni. La croissance française est moins directement exposée aux pays émergents.

Avec des taux d'intérêt demeurant très faibles, les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement qui semble principalement contraint par une confiance insuffisante.

Au regard des dernières statistiques, le redressement des finances publiques en 2014 a été de 3,9 % du PIB contre 4 % initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques, grâce à une croissance contenue des dépenses associée à une augmentation des prélèvements obligatoires.

En 2015, le déficit reste sensiblement inchangé tandis qu'un effort plus important est envisagé en 2016 afin de le ramener sous le seuil de 3 % en 2017.

Dans son rapport 2015 sur la situation et les perspectives des finances publiques, la Cour des Comptes a donné un satisfecit aux collectivités locales pour leur contribution à la réduction des déficits publics : « l'amélioration du déficit public provient essentiellement de celle des Administrations publiques locales (APUL) dont le déficit est passé de 0,4 point de PIB en 2013 à 0,2 point en 2014 » ont souligné les magistrats.

## **II – Les collectivités locales entrent dans l'ère de la contrainte**

Dans un premier rapport publié en novembre 2014, la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation a mis en évidence l'impasse financière dans laquelle se trouveront, dès 2017, les collectivités territoriales avec la baisse de la dotation globale de fonctionnement.

Les simulations réalisées par le cabinet de conseil Michel Klopfer, spécialiste de l'analyse financière des collectivités territoriales, ont montré qu'après une première baisse initiée en 2014, la nouvelle diminution de 11 milliards d'euros mise en œuvre entre 2015 et 2017 entraînera une dégradation très sensible des finances publiques locales : plus de la moitié, voire les deux tiers des collectivités devraient être « dans le rouge » en 2018.

#### A) – La loi de finances 2016

L'année 2015 a été marquée par l'amplification de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales. La première d'entre elles, la DGF a ainsi baissé de près de 9 %, ce qui représente une somme de 3,67 milliards d'euros en moins pour les collectivités après une première baisse de 1,5 milliards en 2014.

La loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 prévoit une baisse des dotations de l'Etat aux collectivités de 3,67 milliards d'euros, identique à celle appliquée en 2015. La clé de répartition sera identique aux deux derniers exercices budgétaires, à savoir un montant proportionnel au volume de recettes réelles de fonctionnement de chaque niveau de collectivités (minorées des mises à disposition du personnel et des atténuations de produits, telle que constatées au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de répartition).

Les principes d'une réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sont posés avec une application prévue en 2017.

La nouvelle architecture de la DGF devrait comprendre une dotation socle d'un même montant par habitant pour garantir à chaque commune une enveloppe permettant d'assurer un certain niveau de service public. Cette dotation serait complétée par deux autres, plus spécifiques, afin de mieux prendre en compte les charges liées à la centralité, d'une part, et à la ruralité, d'autre part. Enfin, ce dispositif serait assorti d'une hausse et d'un recentrage de la péréquation verticale à travers les dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR).

Afin d'apporter un soutien à l'investissement des collectivités, un fonds d'un milliard d'euros est créé.

La moitié, 500 millions, est destinée à des projets définis entre l'Etat et les communes et EPCI, en matière de transition énergétique et de mise aux normes des équipements publics. Les crédits seront gérés par les préfets de région. L'autre moitié est dédiée aux communes de moins de 50 000 habitants afin de maintenir la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR).

Un dossier sera transmis pour une demande d'octroi de fonds relative au projet de restructuration du gymnase.

Enfin, le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées par les collectivités à compter de 2016, aux dépenses d'entretien de la voirie ainsi qu'à celles engagées dans le cadre du plan France très haut débit.

La loi de programmation des finances publiques (LPPF) pour les années 2014 à 2019, la loi de finances 2016 comportent des mesures impactant les budgets des collectivités.

Elles concernent notamment la poursuite de la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques et à l'instauration d'un objectif d'évolution de la dépense locale.

L'article 11 de la LPPF institue un objectif indicatif de l'évolution de la dépense publique locale (Odedel). Cet objectif est fixé à 1,9 % en 2016 et 2 % en 2017. En substance, ce mécanisme

visé à limiter les dépenses locales au taux d'évolution de l'inflation. Si l'Odedel n'est qu'indicatif, il devra être pris comme référence par les gestionnaires locaux pour situer leurs propres taux d'évolution des dépenses locales. Mais surtout, la Cour des Comptes suggère que certains éléments deviennent à terme prescriptifs, obligeant ainsi les collectivités à collectivement respecter ce cadrage.

### **B) – Baisse des dotations : les élus locaux démunis**

La délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation a adopté le rapport sur les finances locales à l'horizon 2017. Celui-ci analyse la façon dont les collectivités s'adaptent à la baisse des dotations de l'Etat. Les résultats, analysés par l'IFOP, révèlent « que les élus locaux sont démunis face à une baisse des dotations qu'ils jugent injuste, insurmontable et dont ils peinent à évaluer précisément les conséquences en raison d'une complexité croissante des finances locales. « La consultation confirme les projections de 2014, puisque le premier levier de compensation est la baisse des dépenses d'investissement.

Cet état est également constaté par la Cour des Comptes qui tire le signal d'alarme puisque les dépenses d'équipement ont chuté de 15 % en 2015 et certaines grandes villes vont même au-delà.

Ce constat a un impact inquiétant sur l'activité du bâtiment et des travaux publics qui atteint son plus bas niveau depuis quinze ans. Ainsi, au 2<sup>ème</sup> trimestre 2015, le chiffre d'affaires a baissé de 1,3 % pour les TPE et PME, tous secteurs confondus. Avec un record pour le bâtiment dont l'activité continue de chuter avec une baisse de 2,9 %.

Septembre 2015 a été le 17<sup>ème</sup> mois consécutif de la baisse d'activité pour le secteur des travaux publics avec la perte estimée de 15 000 emplois en 2015.

Si la diminution des dépenses d'investissement est le secteur privilégié pour absorber la baisse de l'Etat, il n'est pas le seul secteur actionné par les élus locaux. Certains élus préfèrent travailler en priorité sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement même si celle-ci ne devrait porter ses fruits qu'à moyen terme.

Parallèlement, les hausses d'impôts restent rares pour l'instant mais les élus pourraient être contraints d'y recourir malgré tout et le recours à l'endettement a été peu utilisé malgré des taux attractifs.

Malgré ces restrictions imposées, près de 90 % des communes de 3 000 à 20 000 habitants devraient voir leur capacité d'autofinancement diminuer d'ici à 2017, selon une étude de la Banque Postale et de l'Association des Petites Villes de France. En supposant des efforts importants de maîtrise des dépenses de fonctionnement (+ 1,3 % par an en moyenne) les modèles de simulation aboutissent à un recul moyen de 5,5 % par an de l'épargne brute des petites villes jusqu'en 2017.

C'est toujours l'effet de ciseau qui est à l'origine de cette dégradation des moyens d'autofinancement (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement). En effet, tandis que les recettes de fonctionnement stagnent à + 0,5 %, les dépenses poursuivent leur progression à + 1,7 % malgré les efforts effectués par les collectivités en matière d'achats et de frais de personnels en décélération (+ 2,4 % en 2015, + 3,5 % en 2014).

Plus préoccupant encore, l'épargne nette qui traduit les moyens réellement disponibles aux collectivités pour investir, une fois l'annuité de la dette remboursée, se dégraderait davantage, estime la Banque Postale.

Dans ces conditions, à dette constante, on obtient un repli, de 2015 à 2017, des dépenses d'investissement de 18 % par rapport au montant moyen constaté de 2012 à 2014. Un constat

d'autant plus sombre que les petites villes souffrent davantage du repli des financements croisés, consécutifs aux nombreuses baisses de subventions décidées par les départements et les régions.

### III - Les résultats de l'exercice 2015

La Chambre Régionale des Comptes qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 a élargi son territoire de compétence en épousant les contours de la nouvelle région, a mis en lumière, lors de l'audience solennelle de rentrée, la situation alarmante des collectivités locales.

Les premiers chiffres 2015 confirment les tendances observées à l'échelon national. Les dépenses de fonctionnement progressent plus vite que les recettes réduisant les capacités d'autofinancement et le potentiel d'investissement.

Un grand nombre de collectivités (départements, communes, intercommunalités) ont massivement augmenté les impôts pour compenser le recul de leurs dotations. Cela n'empêche pas quelques départements et de nombreuses communes de ne plus disposer de marge de manœuvre.

Pour l'institution, une utilisation plus économe des deniers publics s'impose et le levier fiscal ne saurait constituer de manière pérenne la solution de facilité.

Les pistes d'économies, outre une meilleure sélectivité des investissements, reposent sur un encadrement plus rigoureux des dépenses de fonctionnement : accentuation de la mutualisation des moyens, freinage de la masse salariale par la non-compensation de tous les départs à la retraite, remise à plat des situations anormales.....

Depuis de nombreuses années, la municipalité de Léognan a travaillé sur une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement. Au contraire de nombreuses collectivités, cette politique a porté ses fruits et les résultats 2015 sont très satisfaisants.

#### **A) – Des résultats de fonctionnement en progression favorables**

En section de fonctionnement, les résultats 2015 du budget de la commune font ressortir un excédent brut de 871 580,30 €, ce qui conduit à un excédent net de 1 494 580,30 € (excédent antérieur reporté : 623 000 €)

Ces excellents résultats sont dus à des dépenses de gestion maîtrisées (- 1,36 % par rapport à 2014) et à des recettes de gestion supérieures aux prévisions budgétaires (+ 10,85 %).

La baisse des dépenses de gestion est due à plusieurs facteurs :

- Une diminution des dépenses imputées sur le chapitre 011 « charges à caractère général » de (-) 5,25 % par rapport à 2014 grâce à une meilleure maîtrise des dépenses d'électricité et de gaz suite aux travaux d'isolation thermique réalisés sur certains bâtiments, à la mise aux normes des chaufferies et au groupement d'achat du gaz par un marché global passé par le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) au niveau départemental. La mutualisation pour l'achat de l'électricité a été conclue au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et se fera ressentir dès l'exercice 2016. De plus, la généralisation des appels à concurrence pour l'achat de fournitures et équipements et pour des petits travaux d'entretien, permet de réaliser des économies substantielles.
- Une diminution significative des dépenses de personnel (rémunérations + charges) de 172 922 €, soit (-) 3,53 % par rapport à 2014. Cette situation vient du fait de départs à la retraite de cadres en fin de carrière remplacés par des agents plus jeunes en début de carrière, à l'annualisation du

temps de travail qui a permis de réduire les heures supplémentaires et à la mutualisation du service urbanisme avec la communauté de communes.

- Une diminution des frais financiers en raison d'un recours faible à l'emprunt sur les dernières années, à savoir : (-) 20 000 € soit (-) 5,20 %.

Par rapport aux prévisions budgétaires, les recettes globales (réelles + d'ordre) encaissées sont supérieures de 1 037 291 €.

Cette très bonne exécution est d'autant remarquable que les taux communaux des taxes locales n'ont pas augmenté, que la dotation globale de fonctionnement a de nouveau baissé (- 153 376 €) et que les droits de mutation sont inférieurs à 2014 (- 58 600 €).

Néanmoins, on note une augmentation intéressante des bases fiscales de 4 %, un dépassement de 11,13 % sur les services tarifés par rapport aux inscriptions budgétaires. Il est rappelé que le service TAP est gratuit et que les ALSH ne fonctionnent plus que le mercredi après-midi en période scolaire puisque le mercredi matin il y a classe.

De fait, les montants de l'épargne brute dégagée et, par conséquent, de l'épargne nette sont au niveau, voire supérieurs de l'exercice 2013. Par rapport à l'épargne brute, le ratio de désendettement de la commune est de 5,5 ans, ce qui laisse une marge de recours à l'emprunt intéressante. Cette capacité de désendettement détermine la bonne santé financière de la commune. Au-delà de 15 ans, il est considéré que la situation devient compliquée.

Vu l'excédent net sur l'exercice 2015 de l'ordre de 1 495 000 €, il peut être envisagé d'affecter un crédit de 800 000 € à la section d'investissement, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2016 au profit de l'exercice budgétaire 2016.

## **B) Une forte réalisation des dépenses d'équipement**

Les dépenses d'investissement sur l'exercice 2015 ont été réalisées à hauteur de 91,93 %, y compris les restes à réaliser.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 95,55 % du budget.

En faisant abstraction du remboursement du capital des annuités d'emprunt, les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) ont été réalisées à 90,55 %, ce qui est exceptionnel comparativement aux autres collectivités.

Ces dépenses, ainsi que le remboursement du capital, ont été financées par de l'autofinancement (amortissements, excédent de fonctionnement capitalisé, FCTVA, taxe d'aménagement) et excédent antérieur reporté à hauteur de 81 %.

Conformément à la programmation 2015, les principales opérations d'investissement ont porté sur la poursuite du programme de réhabilitation du patrimoine et des actions en faveur de la jeunesse.

### **1. Poursuite du programme de réhabilitation du patrimoine**

Cette rubrique comprend des travaux de mise en sécurité et d'amélioration des conditions de vie et de confort des usagers.

#### **1.1. Travaux de sécurité**

Ces travaux portent :

- a) Sur l'accessibilité PME avec création de rampes et pose de garde-corps, sur les mises aux normes électriques et de désenfumage, conformément aux rapports

établis par le bureau de contrôle et sur le changement des portes de chaufferie pour des portes coupe-feu réglementaires (école J. Jaurès, Espace Culturel G. Brassens).

- b) Sur la réalisation du programme de voirie prévu lors du vote du budget 2015  
Les principales opérations de réfection comprennent :

- Chemin de Mignoy avec aménagement sécuritaire pour cheminement des piétons
- Allée du Guit
- Chemins de Caupey et du Barp
- Allée G. Brassens (1<sup>ère</sup> tranche) avec création d'une piste cyclable

Soit au total 360 600 €

- c) Sur l'amélioration de l'éclairage public avec le remplacement des foyers lumineux pour une visibilité efficace et une meilleure protection de l'environnement (62 000 €)

#### 1.2 – Travaux d'amélioration du patrimoine :

- Poursuite du programme de remplacement des menuiseries extérieures à l'espace culturel (dernière tranche) et à l'école M. Pagnol pour un montant de 120 000 € ;
- Dernière tranche de remplacement des fauteuils de la salle de spectacle de l'ECGB (coût : 27 000 €) ;
- Reprise toiture et isolation du club house et des vestiaires du rugby (coût : 63 700 €).

#### 2. Des actions en faveur de la jeunesse :

L'opération principale concerne l'extension de l'école maternelle Jean Jaurès dans les anciens logements. Cette opération a permis de créer une classe supplémentaire et un dortoir et de mettre une salle de repas et des locaux de rangement à disposition du personnel.

Dans les écoles, d'autres équipements ont été réalisés :

- Aménagement d'une classe acoustique à l'école Marcel Pagnol ;
- Installation de tableaux numériques dans les écoles maternelles ;
- Réfection de classes dans le groupe scolaire Jean Jaurès et pose d'un revêtement anti-bruit dans le réfectoire de l'école maternelle Jean Jaurès.

Soit au total : 299 230 €

Enfin, pour la sécurité des enfants, l'acquisition d'un troisième car scolaire neuf (coût : 143 623 €).

### IV – Le budget 2016 : Prudence et espoir

#### A – Le contexte général :

L'année 2015 a été marquée par l'amplification de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Cette contribution au redressement des comptes publics a fait d'autant plus mal que d'autres dotations sont restées gelées ou ont baissé. Les compensations fiscales, dont bon nombre servent de variables d'ajustement, ont ainsi diminué de près de 3 %.

La loi de finances 2016 acte la troisième année de baisse de la DGF qui s'explique par la poursuite de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques pour 3,67 milliards d'euros, identique à 2015. De plus, les variables d'ajustement, qui comprennent les compensations d'exonérations fiscales, de l'enveloppe « normée » des concours financiers de l'Etat vont poursuivre leur diminution de (-) 17,9 % en 2016.

La loi de programmation des finances publiques 2014-2019 a institué un objectif d'évolution de la dépense locale (Odedel), exprimé en pourcentage d'évolution annuelle et désormais déclinée par catégories de collectivités à compter de 2016.

Cet objectif reste indicatif et il revient au Comité des Finances Locales (CFL) d'en analyser le respect.

L'Odedel serait donc de + 1,2 % pour la dépense publique locale dans son ensemble et de + 1,3 % pour les dépenses de fonctionnement des communes.

Selon ces contraintes, bon nombre de collectivités prévoient un budget 2016 contraint.

De ce fait, la grande incertitude demeure sur la capacité des collectivités locales à investir en 2016.

Selon des études menées pour l'AdCF (Assemblée des Communautés de France) et des organismes bancaires, la baisse récurrente des dotations n'incite pas à l'optimisme et il n'est prévu une très légère reprise de l'investissement qu'en 2018.

Car pour 2016, la stabilisation ou la reprise de l'investissement local reste conditionnée en premier lieu à la capacité pour les collectivités de se reconstituer des marges d'autofinancement dans un contexte d'atonie des recettes courantes. D'autant qu'en 2015, l'épargne nette, qui correspond aux moyens financiers exclusivement dévolus aux investissements, aurait diminué de 10,9 %.

Restaurer l'autofinancement devient donc un préalable majeur pour des collectivités souhaitant renouer avec des niveaux d'engagement plus conformes à leur statut de premier investisseur public.

Dans ce contexte et afin d'éviter d'avoir recours à une augmentation de la fiscalité, une impasse est faite sur les investissements pour les autres communes.

**Pour ce qui concerne la commune de Léognan, ce ne sera pas le cas.**

**Vu les résultats 2015 qui dégagent un autofinancement intéressant, le budget 2016 est préparé dans la sérénité tout en respectant les mesures dictées par l'Odedel au niveau des dépenses de fonctionnement.**

## **B – Un budget serein et ambitieux**

Les bons résultats 2015 permettent de dégager un autofinancement intéressant tout en préservant la section de fonctionnement.

### **1) Une section de fonctionnement maîtrisée :**

Grâce à des mesures prises depuis plusieurs années, les dépenses de fonctionnement ont été exceptionnellement à la baisse pour les raisons déjà évoquées dans le présent rapport.

Pour l'exercice 2016, les dépenses de gestion de fonctionnement vont être inférieures aux crédits votés au budget primitif 2015, de l'ordre de 1,5 %.

Pour exemple, les dépenses de personnel devraient augmenter de 2 % par rapport au réalisé 2015 mais rester inférieures à (-) 1,45 % par rapport aux crédits ouverts sur ce chapitre au budget 2015.

Cette augmentation est due au déroulement de carrière des agents et prend en compte une éventuelle réévaluation des indices de la fonction publique en cette veille d'année électorale !

Pour ce qui concerne les charges à caractères général, il est difficile d'estimer chaque poste budgétaire qui concerne les fluides, les fournitures diverses, les petits entretiens et tous les frais liés au bon fonctionnement des services. Néanmoins, avec une densification des groupements d'achat, des économies réalisées devraient compenser les augmentations tarifaires.

Enfin, il est également constaté une diminution des frais financiers du fait de la diminution de l'encours de la dette, ce qui permet d'envisager sur l'exercice 2016, le recours à un emprunt plus conséquent.

Pour continuer à avoir une épargne de gestion très positive et éviter l'effet ciseau, les recettes de fonctionnement doivent continuer à progresser à un rythme supérieur ou au moins égal aux dépenses de fonctionnement et en tenant compte d'une nouvelle baisse de la DGF. Il est rappelé que sur 4 ans (2014-2017), la perte cumulée de la DGF sera de 1 270 000 €, pour atteindre en 2019, selon ce rythme, une baisse globale de 2 450 000 €.

Vu la progression constante des recettes de fonctionnement (+ 2,30 % par rapport à 2014), le pari est pris de ne pas augmenter en 2016 les taux des taxes locales. Cependant, les produits fiscaux augmentent de manière mécanique en raison de la revalorisation des bases fiscales de l'ordre de 3 %.

Tous les ans, les produits des services augmentent de manière régulière et, du fait de l'évolution des enfants scolarisés et d'une hausse de fréquentation constatée de l'ensemble des services payants, il est sereinement envisageable d'inscrire sur le budget 2016 les crédits réalisés en 2015.

Pour l'ensemble des autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement, les recettes doivent être sincères et même minorées afin d'assurer un caractère de sincérité. Ainsi, même si les droits de mutation sont, depuis de nombreuses années, sur un ordre de grandeur de 450 000 €, le montant prévu sur le budget 2016 sera ramené à 200 000 €.

Pour parfaire l'équilibre de cette section, il est reporté en recettes de fonctionnement, un excédent de l'exercice antérieur de l'ordre de 690 000 €.

Ainsi, l'excédent de fonctionnement capitalisé en section d'investissement, ce qui constitue de l'autofinancement, sera de 800 000 €.

## **2) Un budget tourné vers l'investissement**

Avec une forte réalisation des dépenses d'équipement (90,55 %), le budget 2015 fait ressortir un excédent net d'investissement, en tenant compte des restes à réaliser de 154 848,25 €.

Ces très bons résultats témoignent d'une bonne santé financière et d'une marge de manœuvre intéressante pour la programmation 2016 des travaux d'investissement.

Les grands axes retenus sont :

- L'éducation
- La réhabilitation du patrimoine
- L'amélioration du cadre de vie et l'environnement

### **2.1 – L'éducation**

Un budget global de 236 214 € va être consacré à l'éducation.

Les travaux programmés portent sur la création d'une classe supplémentaire et de locaux de rangement à l'école élémentaire Jean Jaurès, sur l'amélioration des conditions de travail et de vie pour les enfants et les enseignants (classe acoustique, peinture et changement des sols dans des

classes, changement de l'éclairage) et sur des aménagements sécuritaires (remplacement RIA, porte coupe-feu, reprise préau de l'école Kergomard...).

## **2.2 – La réhabilitation du patrimoine**

L'opération la plus marquante en 2016 est la réfection du gymnase Nelson Paillou estimée à 500 000 €, y compris les honoraires.

D'autres opérations significatives sont retenues telles que la réfection de la terrasse (dernière tranche) de l'espace culturel, la reprise de la toiture de la Maison des Associations, la réhabilitation de l'ancien dépositaire, le changement du chauffage et la mise en conformité électrique de l'église, la réfection de l'étanchéité du bâtiment « Village Entreprises »....

## **2.3 – L'amélioration du cadre de vie et de l'environnement**

Cette rubrique concerne :

- La réhabilitation de la voirie : un budget de 600 000 € est prévu pour un certain nombre d'opérations dont la rue de la Bouhume, le chemin de Jacquin, l'allée Georges Brassens (2<sup>ème</sup> partie), le chemin de Soubian.... ;
- La première tranche d'enfouissement des réseaux avenue de Bordeaux ;
- L'aménagement de pistes cyclables ;
- L'amélioration de l'éclairage public.

Globalement, les dépenses d'investissement avec les restes à réaliser, le remboursement du capital et les acquisitions de matériels et outillages s'élèvent à 3 035 250 €.

Ces dépenses sont financées par autofinancement à hauteur de 56,5 % (excédent de fonctionnement capitalisé, FCTVA, taxe d'aménagement, amortissement sur biens, excédent antérieur reporté).

Les 43,5 % restants sont répartis entre les subventions d'investissement à hauteur de 17,5 % et un recours à l'emprunt pour 26 %.

Il est bien entendu que l'emprunt sera réalisé en fonction des dépenses engagées et, de ce fait, ne sera pas forcément contracté dans sa totalité.

\* \* \* \* \*

Les orientations budgétaires 2016 répondent au principe d'orthodoxie budgétaire et prennent en compte des objectifs de développement durable en améliorant l'environnement, l'économie et le social.

Sur le plan social, la volonté de ne pas augmenter les taux communaux des taxes locales, malgré la baisse des dotations permet de préserver le pouvoir d'achat de nos administrés.

La subvention d'équilibre versée au CCAS ainsi que les subventions allouées aux associations (+ 8,10 %) témoignent l'esprit de solidarité.

Sur le plan environnemental et économique, les investissements programmés en forte progression vont favoriser le tissu économique local.

De plus, des clauses environnementales et sociales peuvent être insérées dans des marchés adaptés.

## CONCLUSION :

Les communes vont devoir faire face, comme les autres niveaux de collectivités, à la baisse amplifiée des dotations jusqu'en 2017.

Pour arriver à des observations 2017, des hypothèses doivent être choisies pour faire évoluer les grands postes composant l'épargne brute – solde déterminant pour anticiper les grands équilibres (autofinancement, dépenses d'investissement et dette).

La chute de l'investissement est liée à la baisse des dotations mais cette conséquence n'est pas totalement directe. Pour redynamiser les investissements, la solution est un desserrement de la section de fonctionnement qui permettra aux collectivités de dégager à nouveau de l'épargne et de ce fait pouvoir de nouveau investir.

Pour parvenir à ces résultats, de nombreuses pistes peuvent être étudiées par les élus locaux. La première et sans aucun doute celle qui va permettre d'offrir **des économies est la mutualisation** des moyens et services entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres. La loi de réforme des collectivités territoriales encourage et encadre la mutualisation de services et impose dans les EPCI à fiscalité propre un schéma de mutualisation. Ainsi les différents modes opératoires sont clarifiés et la loi **NOTRe** est venue renforcer le processus de mutualisation en fixant les années de mise en œuvre comme la gestion de l'eau et de l'assainissement prévue en 2020.

La commune de Léognan, en ayant largement anticipé pour contenir les dépenses de fonctionnement a un groupement des achats publics, par des économies sur les dépenses de personnel en restructurant les services, par la mutualisation de moyens et de services avec la Communauté de Communes de Montesquieu, a augmenté son épargne brute et ainsi pu établir un programme d'investissement conséquent.

Et si nous ne faisons pas tout, au moins avons-nous la satisfaction d'en faire plus que d'autres aux alentours.

## DEBAT :

Après avoir présenté les orientations budgétaires pour l'exercice 2016, Monsieur le Maire ouvre le débat en précisant qu'une modification a été apportée par la loi **NOTRe** qui précise que le conseil municipal doit prendre acte de ce débat par une délibération spécifique.

➤ **Monsieur DIAS** revient sur quelques chiffres présentés pour les positiver. Ainsi, même si la France ne semble pas encore bénéficier de la reprise constatée dans la zone euro, il précise que les entreprises, notamment les PME, ont retrouvé un peu de santé et ceci se traduit par une accélération de leur investissement. Certes, il n'y a pas encore d'influence sur l'emploi.

Autre point positif retenu par Monsieur DIAS, les ménages ont tendance à réinvestir, ce qui ne peut avoir qu'un effet bénéfique sur l'immobilier et par conséquent sur les droits de mutation.

Monsieur DIAS est tout à fait d'accord sur un budget prudent assorti d'optimisme. Car un excès de prudence conduit à un état d'immobilisme.

Il constate que le budget 2016 est beaucoup plus ambitieux que les précédents et de ce fait, aura un impact sur l'économie locale.

➤ **Monsieur AULANIER** se dit satisfait, à la fois des résultats 2015 et des prévisions budgétaires annoncées.

Les points importants portent :

- Sur les efforts de mutualisation avec la Communauté de Communes de Montesquieu. L'exemple marquant est la mutualisation des services d'autorisation des droits de sol où il y a eu une démarche volontaire de la commune de Léognan.
- Sur les économies d'énergie grâce aux travaux réalisés avec un impact positif sur le budget de fonctionnement.
- Sur les études qui sont initiées pour l'extension de la bibliothèque ainsi que les travaux de reprise du gymnase.
- Sur les projets d'aménagement de pistes cyclables qui sont en coordination avec les travaux de voirie et qui font l'objet d'un fonds de concours de la CCM.

➤ **Monsieur FATH** constate l'unanimité qui se dégage sur ce DOB qui conjugue à la fois un aspect prudentiel et un caractère optimiste.

Monsieur FATH indique que si le budget 2016 peut être optimiste, c'est grâce aux résultats 2015 qui permettent de capitaliser en recettes d'investissement une part de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 800 000 €.

Cette somme permet d'alléger le plan de financement.

Monsieur FATH rappelle que l'élaboration d'un budget est soumise à des contraintes imposées par l'Etat qui a institué un objectif indicatif de l'évolution de la dépense publique locale (Odedel). Ce mécanisme fixe des taux d'évolution des dépenses locales.

Même si aujourd'hui cet objectif n'est qu'indicatif, Monsieur FATH informe qu'il peut devenir impératif comme c'est déjà appliqué en Italie.

En conséquence, il convient de continuer à réfléchir à des mesures pour contraindre les dépenses de fonctionnement.

Ainsi, une poursuite de la mutualisation avec la Communauté de Communes est engagée. Monsieur FATH précise qu'un courrier a été adressé à l'ensemble des maires pour qu'ils fixent des perspectives de mutualisation.

Se basant sur la loi NOTRe, il est acté que la Communauté de Communes va prendre en charge les participations SDIS pour l'ensemble des communes dès 2017.

Pour Léognan, ce transfert va représenter une économie sur le budget de 145 000 €.

Côté recettes, Monsieur FATH rejoint Monsieur DIAS sur les droits de mutation qui pourraient réserver de bonnes surprises et précise que des opportunités peuvent s'offrir avec des aides du Département sur des opérations de voirie accouplées à des aménagements de pistes cyclables.

**Le Conseil Municipal prend acte à l'UNANIMITE du Débat d'Orientations Budgétaires 2016**

<b>2016/12 – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE RENOUVELLEMENT DU MARCHE D'ACHAT DE GAZ</b>
--

Rapporteur : Monsieur BARBAN

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du renouvellement du marché passé précédemment pour 2 ans.

Le futur marché aura une durée de 3 ans.

VOTE A L'UNANIMITE

**2016/13 – Syndicat Intercommunal des Eaux de Léognan-Cadaujac : Désignation d'un délégué**

Rapporteur : Monsieur BARBAN

VOTE A L'UNANIMITE

**2016/14 – PROJET D'EXTENSION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – MARCHE D'ETUDES**

Rapporteur : Monsieur BARBAN

Monsieur le Maire indique que dans le projet, il est inclus l'étude d'accessibilité de l'ensemble du bâtiment de l'ECGB.

Monsieur PASSETI souhaite connaître le rôle d'un programmiste.

Monsieur le Maire informe qu'un programmiste arrive bien en amont dans l'étude d'un projet. Il permet d'aider le maître d'ouvrage, dans notre cas la commune, à monter un programme définissant les grandes lignes du projet et à déterminer l'enveloppe financière.

VOTE A L'UNANIMITE

**2016/15 – PASSATION D'un MARCHE A BONS DE COMMANDE VOIRIE – PROCEDURE ADAPTEE**

Rapporteur : Monsieur BARBAN

VOTE A L'UNANIMITE

**2016/16 – INCORPORATION VRD « L'AIRIAL D'OLIVIER » + DENOMINATION VOIE**

Rapporteur : Monsieur BARBAN

VOTE A L'UNANIMITE

**2016/17 – REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

Rapporteur : Monsieur BARBAN

VOTE A L'UNANIMITE

Les décisions présentées ne font pas l'objet d'observations.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire demande si des questions diverses sont à évoquer.

Monsieur DIAS intervient sur deux points :

- Il semblerait qu'il y ait eu des problèmes sur des adresses mail lors de convocations à des commissions.
- Il suggère une dématérialisation des documents budgétaires qui sont toujours volumineux.

Monsieur le Maire lui répond qu'une réflexion générale est menée sur la dématérialisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 19 h 30.

\* \* \* \* \*

